

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Roxanne Savoie**

<https://www.cadre21.org/membres/cc3dff26b503a24bfd475c6>

Date d'obtention : 2024-08-16 19:26:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Une intervention dans la bienveillance et collaborative.

Grâce à l'uniformisation des interventions et à l'encadrement qu'apporte cette méthode cela facilite l'intervention. Je vais pouvoir rapidement faire une prise en charge pour accompagner la victime et tous les autres jeunes impliqués.

Cette façon de faire est claire, simple et efficace. Un clé en main ! Nous avons aussi accès à chacun des mandats des partenaires, un aide-mémoire, le questionnaire. De plus, seulement les gens qui ont suivi la formation peuvent faire l'intervention. Ce qui fait en sorte que chaque personne sait ce qu'elle a à faire.

L'intervention rapide limite la propagation des images/vidéos intimes du jeune.

La rapidité de l'intervention qui apporte une bienveillance et une crédibilité à ce qu'un élève vit. De plus, le sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires sera à la hausse.

En gros, suivre les étapes préliminaires de l'aide-mémoire. Remplir le questionnaire de façon empathique et neutre. Ensuite faire le suivi avec nos différents partenaires afin d'assurer la cohérence de l'intervention et la passation de dossier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'évaluation de la situation est très importante et facilitante avec le questionnaire neutre.

La formation nous a permis de comprendre notre mandat en milieu scolaire et comment le faire respecter.

Si on a un doute au sujet d'un acte malicieux, on rencontre seulement le jeune pour lui confisquer son téléphone et de l'informer brièvement de la suite des choses. Nous ne remplissons en aucun cas le questionnaire avec lui.

Nous ne sommes pas les mandataires de la police.

Chacun des partenaires ont un mandat clair et leurs marches à suivre.

La confidentialité est primordiale lorsqu'on parle de mineur. Alors, si des gens à l'externe ont besoin d'informations, les référer à la direction.

En cas de récidive, on refait les procédures.

Si la situation est rapportée par un parent, le référer au service de police.

En cas de doute, nous avons plusieurs documents pour nous aider et j'aurais des collègues formés qui pourront me venir en aide dans le cas échéant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Au départ, ma crainte était lorsque j'étais rendue à rencontrer le jeune qui commettait un acte malveillant.

Je m'explique; ça fait 5 ans que je travaille dans la même école qui a pour valeurs celles qui se rapprochent de celles de la famille. Autrement dit, nous sommes très proches de nos élèves. En fait, j'oscille toujours entre le désir de me servir de mon lien auprès des élèves pour avoir plus d'informations afin de les aider et avec la crainte de perdre le lien créé dans les dernières années afin de protéger un autre de mes élèves. Nous avons peu d'élèves au CMI ce qui me permet de tous les connaître, et ce, même jusqu'à leurs parents, frères, sœurs et même le nom de leur animaux de compagnie. Il est toujours plus facile d'être neutre lorsque nos émotions ne sont pas en jeu. Ce qui me rassure de Sexto, c'est une procédure qui est neutre de part le questionnaire que nous remplissons avec les élèves. De plus, la prise en charge de l'investigateur malveillant ne sera pas faite par l'intervenant scolaire. À l'exception de prendre son cellulaire et l'aviser de la suite du protocole. Alors, ça permet d'adoucir la situation qui peut être délicate.